

M6

Gestion environnementale des linéaires de roselières



OCLT : Maintenir ou restaurer la qualité et les fonctionnalités de l'hydrosystème
 Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire
 Préserver les espèces d'intérêt communautaire

ODD : Participer à l'amélioration de la gestion qualitative de l'eau
 Contribuer au maintien des surfaces existantes d'habitats et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire
 Encourager des modes de gestion des habitats non agricoles et non forestiers favorables à la biodiversité
 Participer à l'amélioration des capacités d'accueil pour les espèces animales
 Créer ou restaurer des corridors écologiques

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	- à court terme : maintien des superficies de cet habitat sur le site, - à moyen terme : préservation des populations animales qui y sont associées.
HIC visés	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i>* (7210)
EIC visées	Vison d'Europe* , Bihoreau gris, Busard des roseaux, Gorgebleue de Nantes, Héron pourpré
Territoires	Secteurs doux et salés du site
Surface	?
Actions liées	M2

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2012	2013	2014	2015	2016	2017

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les roselières sont un élément structurant de la mosaïque d'habitats en marais (lagunes, prés salés, roselières, prairies de marais,...) favorable à l'expression de la biodiversité (flore et avifaune). Certaines roselières de bords de fossés sont situées sur des parcelles pâturées. Cette action vise à conserver les roselières favorables à la nidification et aux haltes migratoires de l'avifaune. Les massifs de roselières ne sont pas concernés par cette action.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Cartographie et diagnostic des roselières¹ en milieux doux et salés.

La gestion des roselières nécessite d'évaluer pour chacune des entités :

- l'intérêt écologique et notamment ornithologique
- les différents usages liés par exemple à la chasse,
- l'activité de démoustication et une éventuelle gestion des niveaux d'eau,
- la nature du foncier

Mise en défens des roselières linéaires

L'objectif prioritaire est de mettre en défens les zones sensibles afin d'éviter le piétinement et la dégradation des roselières.

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de poteaux, grillage, clôture - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ; - Création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé) ; - Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones - Entretien des équipements - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
-----------------------	--

¹ L'ONCFS a déjà réalisé une cartographie des roselières

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
---------------------------	--

2. Conditions particulière d'exécution

L'arrêté préfectoral n°11 AD 0030 du 7 juin 2011 fixant les normes usuelles et les règles relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales des terres du département de la Charente-Maritime précise les éléments paysagers admissibles dans les superficies fourragères. Sont ainsi inclus :

- les massifs de roselières inférieurs à 20 ares et à 40% de la surface totale de la parcelle sous réserve qu'ils soient utilisés une partie de l'année à des fins d'abris et/ou d'alimentation des animaux d'élevage.
- les roselières linéaires, en bordure de fossés, d'une largeur inférieure à 4 m.

Dans ce cadre, il est possible de mettre en place une Mesure Agri-Environnementale (MAE). La prise en compte de roselières plus importantes nécessiterait de faire évoluer cet arrêté, ce qui est envisageable.

OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires privés

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE

ONCFS, associations de propriétaires, structures gestionnaires de l'eau, EID

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

Budget prévisionnel :

Diagnostic et cartographie : 10 j : 10 x 500 = 5000€

Soit pour 5 ans, un montant total de 5 000 €.

Coût unitaire :

Clôtures : 5 à 10€ ml

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre :

- Réalisation du diagnostic et de la cartographie
- Nombre de chartes signées
- Linéaire mis en défens

Indicateurs de performance :

- Evolution du nombre de roselières
- Evolution des populations d'espèces inféodées aux roselières